



Personnels ATRF

Vos élu.es à la Commission Administrative Paritaire Académique
Sylvie Moreau – Nadège Jouneau cgteduc-nantes@orange.fr

Compte-rendu CAPA ATRF du 18 juin 2019

Lecture de la déclaration liminaire de la CGT

Défendre le service public, un enjeu crucial pour l'égalité des usagers et des personnels.

L'ensemble des organisations syndicales de l'Éducation nationale appelaient à la mobilisation le 9 mai 2019 et plus de 200.000 agent.es ont répondu présents partout en France pour la défense du service public et contre la réforme gouvernementale de la Fonction Publique qui a pour finalité :

- d'accroître le recrutement de contractuels au détriment des emplois statutaires
- d'engager des plans de départ de fonctionnaires et de supprimer des dizaines de milliers d'emplois
- de privilégier une politique de rémunération au mérite

Au-delà des attaques sur le statut avec la multiplication du recours aux contractuels, un des points de ce projet de loi touche aux CAP des établissements : le « dialogue social plus stratégique et efficace » promu, consiste en réalité en un affaiblissement de la parité et des compétences des instances représentatives des personnels (CAP et CT, suppression du CHSCT et CT renommé Comité Social d'Administration) au profit d'une gestion managériale et individuelle renforcée des agents.

La CGT est particulièrement attachée aux CAP non par plaisir mais parce qu'elle y défend, contrairement à l'administration, le droit au déroulement de carrière qui n'est pas forcément la récompense du meilleur mais la reconnaissance de l'expérience et de la compétence, par une étude des dossiers qui essaye de se départir de toute subjectivité au profit de critères le plus justes comme, par exemple, la prise en compte de l'ancienneté.

En ce qui concerne plus précisément, cette CAPA mutations, la CGT rappelle encore une fois, que les personnels ATRF et plus particulièrement les personnels des services académiques, ont très peu de possibilités de mutations. En effet, les postes proposés au mouvement sont pour la plupart des postes de personnels de laboratoire ou des postes profilés difficilement accessibles pour ces collègues qui sont issus en majorité de la BAP logistique (BAP G).

Concernant les personnels de laboratoire, la CGT a abordé à plusieurs reprises le problème de l'entretien des laboratoires de préparation et lieux de stockage. En effet, certains chef.fes d'établissements demandent aux collègues des laboratoires de prendre en charge l'entretien de ces lieux. Conformément à la circulaire du 13-3-2013 relative aux personnels de laboratoire, la CGT tient encore une fois à rappeler que cette tâche n'incombe pas aux personnels de laboratoire et doit être prise en charge par les collectivités territoriales. Or, la circulaire de la Région du 4 octobre 2011

stipule que, pour des raisons de sécurité, les agents des collectivités n'ont pas à assurer l'entretien de ces espaces.

Cette circulaire nous semble toujours poser des interprétations différentes selon les établissements. Cela a pour conséquence dans les EPLE, dans un contexte de réduction de personnels des collectivités territoriales et de surcharge de travail, de créer des pressions à l'encontre des personnels de laboratoire avec une confusion des missions spécifiques à chaque corps. Aussi, nous demandons à ce qu'un éclaircissement soit envoyé dans les établissements pour que les tâches d'entretien ne retombent pas sur les personnels de laboratoire.

D'autre part, suite à la réforme du bac, la rentrée prochaine s'annonce compliquée pour les personnels de laboratoire. Les contraintes d'emploi du temps liées aux spécialités vont poser des problèmes d'organisation des TP. En effet, dans certains établissements, les TP risquent de se chevaucher sur les mêmes créneaux horaires ne permettant pas aux personnels d'exercer leur travail dans les meilleures conditions.

Pour conclure, la CGT rappelle ses revendications qui sont la création d'emplois statutaires, la résorption de la précarité, l'égalité professionnelle, la revalorisation des salaires qui passe nécessairement par l'augmentation du point d'indice, l'abandon du jour de carence, la pérennisation du système de retraite par répartition et des régimes particuliers, des moyens budgétaires nécessaires à l'accomplissement des missions de service public.

Les Elues CGT

Sylvie Moreau

Nadège Jouneau

Personnels d'entretien, personnels de laboratoire et produits dangereux

Suite à la lecture de la déclaration de la CGT, la SGA est intervenue au sujet des problèmes d'entretien des locaux de laboratoire dans les EPLE. Elle a précisé que les personnels d'entretien qui dépendent de la région, ne peuvent pas intervenir dans ces locaux pour des raisons de sécurité car ils peuvent être en contact avec des produits dangereux.

Intervention de la CGT : la CGT a expliqué que les personnels d'entretien ne peuvent absolument pas être en contact avec des produits dangereux car une mise en sécurité est obligatoirement faite par les personnels de laboratoire afin que ces produits soient mis sous clé.

Comme l'a expliqué la CGT dans sa déclaration, nous demandons à ce qu'un éclaircissement sur ce point soit envoyé aux établissements. Les personnels d'entretien peuvent intervenir en toute sécurité dans les locaux de laboratoire puisque les personnels de laboratoire effectuent la mise en sécurité des locaux conformément à la circulaire du 13-3-2013.

1) Mouvement des ATRF :

Nombre de demandes de mutations : 22 dont 11 hors académie (en 2018 21 dont 6 hors académie)

Nombre de postes proposés au mouvement : 11

Les universités et établissements d'enseignement supérieur n'ont déclaré aucun poste au mouvement cette année, ce qui était déjà le cas l'année dernière.

Liste des personnes ayant obtenu leur mutation :

Nom	Affectation actuelle	Nouvelle affectation
RBALLAND David	CANOPE 44	Rectorat de Nantes
MESNEL Marie-Ange	Université Sorbonne - Paris	Lycée Montesquieu - Le Mans (72)

TESTU Morgane (TOURAUULT)	Lycée D'Estournelles de Constant - La flèche (72)	Lycée Davis d'Angers - Angers (49)
LEBIHAN Nathalie	Lycée Jean de la fontaine - Château-Thierry (académie Amiens)	Lycée Joubert-Emilien Maillard - Ancenis (44)
TARRERY Melinda (NARBONNE)	Lycée Atlantique - Luçon (85)	Lycée Pierre Mendès-France - La Roche s /Yon (85)
LEFRESNE Christopher	Lycée Albert Schweitzer - Le Raincy (Académie Créteil)	50% lycée David d'Angers 50% lycée Joachim du Bellay - Angers (49)
LE BERRE Olivier	Aucune affectation	Rectorat de Nantes
JOUET Patrick	Lycée grand Air - La Baule (44)	50% lycée Galilée - Guérande 50% lycée Aristide Briand - St Nazaire (44) ou poste à 100% dans l'académie de Rennes (si accepté)
MONCLAIR-GIBON Michelle	Lycée Gabriel Guist'hau -Nantes (44)	Lycée Jean Perrin - Rezé (44)
NAY Nathalie	Université de Paris	Université de Nantes

Postes vacants après mouvement :

6 postes à plein temps :

Lycée Grand air La Baule (44) – passe à 50% à la rentrée 2019

Lycée D'Estournelles de constant – Le Mans (72)

Lycée Atlantique – Luçon (85)

Lycée Gabriel Guist'hau – Nantes (44)

Lycée Clémenceau – Nantes (44)

Lycée Raphaël Elizé – Sable/Sarthe (72)

4 postes à 50% :

Lycée Emilien Maillard – Ancenis (44)

Lycée Alcide D'Orbigny – Bouaye (44)

Lycée Honoré d'Estienne d'Orves – Carquefou (44)

Lycée Sadi Carnot – Saumur (49)

Mutation inter-académique refusée

Le cas d'une collègue de l'académie de Versailles qui avait demandé une mutation à Nantes a été évoqué. Cette collègue n'a pas eu sa mutation à Nantes car son rapport d'entretien professionnel n'était pas favorable. Hors d'après le SNPTES, cette collègue avait un avis médical mais a oublié de le joindre à sa demande de mutation. L'administration a répondu que de toute façon, même avec un avis médical, la demande de cette personne aurait été refusée.

La CGT est intervenue en demandant si l'administration voulait dire par là que l'avis médical n'est pas pris en compte si l'agent a un mauvais rapport d'entretien professionnel (ce qui signifie un non respect des barèmes de mutations).

L'administration a répondu que, concernant les demandes de mutations venant d'autres académies, il fallait bien faire un tri car la priorité est donnée aux demandes intra académiques.

Commentaire CGT :

Cette réponse floue signifie aussi que les demandes de mutations sont examinées selon le rapport d'entretien professionnel de l'agent et non selon un barème précis, ce qui est particulièrement pénalisant pour un agent qui serait simplement en désaccord avec son ex supérieur hiérarchique.

2) titularisations

Ces titularisations ont toutes reçues l'avis favorable du supérieur hiérarchique mais celles qui relèvent de l'enseignement supérieur sont en attente de l'avis de la Commission Paritaire d'Etablissement (CPE) de l'Université qui a lieu début juillet.

Nom prénom	Grade	BAP	Date de titularisation	Etablissement
DESMONTILS Christelle	ATRF P2	J	01/09/2019	Université Nantes
MASSE Dominique	ATRF P2	G	01/09/2019	Rectorat Nantes
BEITZ Stéphane	ATRF	F	01/09/2019	Université Nantes
BEN GHAOUIA Mohamed	ATRF	J	01/09/2019	Université Nantes
CHARRIEAU	ATRF	J	01/09/2019	Université Nantes / ESPE
FRANCOIS Adèle	ATRF	J	01/09/2019	Université Nantes
GARNIER Anthony	ATRF	G	01/09/2019	Université Nantes
HERRAUX Nathan	ATRF	F	01/09/2019	Université du Mans / IUT
CALVI Nathalie	ATRF	J	01/09/2019	Université Nantes
FONTENIT julie	ATRF	J	01/03/2019	Université Nantes
HERVO Ambre	ATRF	J	16/04/2019 (80%)	Université Nantes
JOUAN Elodie	ATRF	J	01/03/2019	Université Nantes
KOFFI Sabine	ATRF	J	01/03/2019	Université Angers
PERSONNE Oriane	ATRF	A	01/03/2019	Université Angers
RIOU Valérie	ATRF	J	01/03/2019	Université Angers / IUT
ROSET Céline	ATRF	J	01/03/2019	Université Angers

Recrutement BOE (Bénéficiaire d'obligation d'emploi – personnes en situation de handicap)

Nom prénom	Grade	BAP	Date de titularisation	Etablissement
FIERENS Valérie	ATRF	J	01/09/2019	Université Angers
MOREAU Franck	ATRF	G	01/09/2019	Université Nantes
PHILIPPOT Samira	ATRF	G	01/09/2019	Université du Mans / IUT
TROTTIER Noëlle	ATRF	J	01/09/2019	Université du Mans / IUT

Recrutement PACTE

CGT Educ'Action Nantes- Maison des syndicats, 1 place de la gare de l'état, 44276 NANTES

Courriel : cgteduc-nantes@orange.fr Internet <http://educactionnantes.reference-syndicale.fr/>

Nom prénom	Grade	BAP	Date de titularisation	Etablissement
JANIN Morgane	ATRF	J	01/09/2019	Université Nantes

3) Demandes de détachement et d'intégration :

a) Détachement entrant

Nom prénom	Grade d'origine	Grade d'accueil	BAP	Etablissement	Date d'effet
AGUENIHANAI Zahir	ATEC	ATRF P2	G	Université NANTES	01/11/2018
BORAHANY Volatiana	ADJENES P2	ATRF P2	J	Université NANTES	01/04/2019
HAFFNER Ludovic	ADJENES	ATRF	J	Université NANTES	01/03/2019 (a obtenu sa mutation dans la filière AENES de l'université de Nantes à compter du 01/09/2019)

b) Intégration sortante

Nom prénom	Grade d'origine	Grade d'accueil	BAP	Etablissement d'origine	Ministère d'accueil	Date d'effet
DESHAYES Jean-Michel	ATRF P2	AT ministère Justice	G	DSDEN 49	Ministère Justice	01/09/2019
GAUFFRE Catherine	ATRF P2	ADJENES Fonction Hospitalière	J	Université Nantes	CHU Laval	01/06/2019

c) Intégration entrante

Nom prénom	Grade d'origine	Grade d'accueil	BAP	Etablissement	Date d'effet
BUCHOT Kari	Pompier	ATRF P2	G	DSDEN 53	01/04/2019
LE FRINGERE Mickaël	Ambulancier	ATRF P2	G	DSDEN 85	01/04/2019
PICAUT Jean-François	ADJENES P2	ATRF P2	E	Rectorat Nantes	01/09/2019
POTET Catherine	Agent maîtrise hospitalier	ATRF P2	J	Université Angers	01/09/2019

4) Changements de BAP et de filière

a) Changement filière

Nom prénom	Grade	Filière d'origine	Filière d'accueil	Affectation	Date d'effet
BARBEAU Patricia	ADJAENES	AENES - ADJANES	ITRF - ATRF	Université de Nantes	01/09/2019 - Avis défavorable de la CPE
MINAUD Sandrine	ADJAENES	AENES - ADJANES	ITRF - ATRF	Université de Nantes	01/09/2019 - Avis défavorable de la CPE

Un échange a lieu entre les syndicats (à l'initiative du SNTES) et la représentante de l'université de Nantes concernant l'avis défavorable de la Commission Paritaire d'Etablissement (CPE) à des demandes de changement de filière.

Deux collègues adjoints administratifs à l'université de Nantes ont demandé à changer de filière vers la filière ATRF BAP J (pour pouvoir bénéficier d'un avancement plus intéressant). Les missions des ATRF BAP J sont très similaires à celles des adjoints administratifs.

Le SNTES a expliqué qu'en refusant les changements de filière, l'administration ne respectait pas la circulaire du 13 juillet 2009 relative à la mobilité des fonctionnaires qui dit « Art. 13 bis.-Tous les corps et cadres d'emplois sont accessibles aux fonctionnaires civils régis par le présent titre par la voie du détachement suivi, le cas échéant, d'une intégration, ou par la voie de l'intégration directe, nonobstant l'absence de disposition ou toute disposition contraire prévue par leurs statuts particuliers. ».

L'université de Nantes a précisé que tout est une question d'interprétation de loi relative à la mobilité et qu'elle estimait que, dans ces demandes de changements de filières, il n'était pas question de mobilité.

L'université a également justifié son refus par souci d'équilibre entre les corps des ADJAENES et des ATRF au sein de l'université. Il ne faudrait pas dépouiller le corps d'ADJAENES au profit du corps des ATRF.

Les syndicats ont demandé un vote pour ou contre l'avis défavorable de l'université de Nantes.

Résultats des votes :

Syndicats : 5 contre l'avis défavorable et une abstention

Administration : 4 pour l'avis défavorable.

Commentaires de la CGT :

Certes, le changement de filière pourrait permettre de favoriser l'avancement et le déroulement de carrière de certains collègues. Mais ce changement peut aussi entraîner des suppressions de postes dans les filières désertées par les agents au profit d'autres filières.

La CGT a eu l'occasion, lors de la CAPA des ADJAENES, de dénoncer le rôle joué par l'Université concernant la perte de près d'une dizaine de postes d'ADJAENES en possibilités d'accueil dans l'académie.

Ce sont autant de postes perdus pour la mobilité des agents et cela ne profite à personne sauf à l'institution.

Sans opposer TRF ou AENES, l'enjeu est l'augmentation des ratios de promu-promouvables pour toutes et tous qui permettront un réel progrès dans le déroulement de carrière des agents. Et c'est bien ce que la CGT revendique.

b) Changement BAP

Nom prénom	Grade	BAP d'origine	BAP d'accueil	Affectation	Date d'effet
BRETONNIERE Tony	ATRF P2	C	F	Université Nantes	01/09/2019
CRESSAN Nathalie	ATRF P2	G	A	Université Nantes	01/09/2019
GELOT Gérard	ATRF P2	G	F	Université Nantes	01/09/2019 en attente de l'avis de la CPE

5) Résultats des concours de personnels de laboratoire BAP B

Concours interne :

Admis : Pierre DESHAIES (affecté au lycée Julien Gracq de Beaupréau) et Céline DUMOULIN (affectée au Lycée Pascal Blaise de Segré).

Félicitations à ces deux collègues.

Concours externe :

Les résultats d'admission prévus le 05/07/2019

Deux postes restent à pouvoir : 1 au lycée Nicolas Appert à Orvault et 1 au lycée Douanier Rousseau à Laval.

Prochaine CAPA ATRF :

CAPA avancement le 1^{er} octobre 2019



Qui contacter à la CGT ?

Contact services déconcentrés et personnels de laboratoire CGT Educ'Action

Commission Administrative Paritaire Académique des Adjoint.es Techniques Recherche
Formation

Sylvie Moreau sylvie.moreau0197@orange.fr

Nadège Jouneau nadegejouneau@gmail.com

Contact personnels d'université CGT FERC-SUP Nantes

fercsupcgtntantes@gmail.com

site internet : Ferc-Sup CGT Nantes

Contacts :

Virgine Sourget

virginie.sourget@univ-nantes.fr

François Poupet

francois.poupet@univ-nantes.fr

Lionel BOIROUX

lionel.boiroux@univ-nantes.fr

La CGT Educ'Action et la Ferc-Sup CGT Nantes syndiquent tous les personnels de l'Éducation nationale de la maternelle à l'université : enseignants, vie scolaire, administratifs, précaires...

Rejoignez un syndicat indépendant, interprofessionnel, démocratique et de luttes.

Je souhaite: Prendre contact Me syndiquer

CGT Educ'Action Nantes- Maison des syndicats, 1 place de la gare de l'état, 44276 NANTES

Courriel : cgteduc-nantes@orange.fr Internet <http://educactionnantes.reference-syndicale.fr/>